

CONTRAT

Règlement intérieur Année scolaire 2015/2016

**Communauté de Communes Ill et Gersbach
28, rue du Maréchal Joffre
68640 WALDIGHOFFEN
Tel : 03.89.07.79.16**

Préambule

À partir de la rentrée de septembre 2015, le service mis en place par la Communauté de Communes Ill et Gersbach a pour mission d'assurer le déjeuner et l'accueil de l'après-midi et des mercredis après-midi pour les enfants scolarisés dans les écoles de Steinsoultz et Waldighoffen, dans les écoles du RPI

de Muespach, Muespach le Haut et Knoeringue ainsi que pour les enfants scolarisés à Roppentzwiller.

Un accueil du mercredi (midi+après-midi) réunissant les enfants et le personnel sur le site de Steinsoultz sera ouvert à tous.

La restauration scolaire, l'accueil du soir ainsi que du mercredi sont des services facultatifs, l'unique but est d'offrir un service de garde tout en proposant des activités de loisirs.

Pour cela, du personnel de qualité encadrera les enfants en leur proposant des activités adaptées. L'accueil du midi sera composé d'un temps calme, de détente et de convivialité afin que l'enfant se ressource et puisse réintégrer l'école de façon sereine. Lors des activités de loisirs (soir + mercredi), l'équipe s'engage à aborder des thèmes d'ateliers où des activités manuelles, culinaires, sportives et culturelles seront proposées (un programme par trimestre vous sera distribué).

Ce règlement a pour objectif de fixer les modalités de fonctionnement intercommunal et d'accès aux services de restauration scolaire, de l'accueil du soir et du mercredi ainsi que les rapports entre le service et les usagers.

INSCRIPTIONS

Les pièces suivantes sont obligatoires pour l'inscription

-Fiche parents/enfants- Fiche sanitaire de liaison- Certificat médical- Coupon du présent règlement- Attestation d'assurance (responsabilité civile ou extrascolaire)- Avis d'imposition du et/ou des parents (obligatoire pour toutes les familles)- Chèque de caution de 100€ (uniquement pour les enfants présents le midi)- Planning de présence- Autorisation photo Facebook.

Tout enfant dont le dossier n'est pas à jour ne pourra pas intégrer les services proposés et ce jusqu'à ce que le dossier soit complet. Ces documents sont à déposer ou à transmettre par courrier à la CCIG (28, rue du Maréchal Joffre 68640 WALDIGHOFFEN) ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : HYPERLINK "mailto:severine.knecht@illetgersbach.fr" severine.knecht@illetgersbach.fr.

-Nous demandons à chaque parent ayant des jours et des horaires de travail irréguliers, de nous fournir le planning de présence de l'enfant **au plus tard le mardi matin de la semaine précédant sa venue.**

-Pour les inscriptions de « dernière minute » il est important que le dossier soit complet au préalable et que l'inscription soit faite **par téléphone uniquement au plus tard la veille de la venue de l'enfant avant 14h.**

TARIFS/PAIEMENT/CAUTION

Voici les tarifs qui seront appliqués à partir de la rentrée de septembre 2015 :

Restauration scolaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) :

Revenus mensuels imposables des parents moins de 1300€	06,00€
Revenus mensuels imposables des parents entre 1301€ et 2700€	08,50€
Revenus mensuels imposables des parents entre 2701€ et 4500€	10,00€
Revenus mensuels imposables des parents plus de 4501€	11,50€

Ateliers du soir **long** (de 15h15 à 18h goûter compris) :

Revenus mensuels imposables des parents moins de 2700€	05,00€*
Revenus mensuels imposables des parents plus de 2700€	05,20€*

OU

Atelier du soir **court** (de 15h15 à 16h goûter compris) : 2€

Ateliers du mercredi après-midi:

Revenus mensuels imposables des parents moins de 2700€ :

$\frac{1}{2}$ journée sans repas =	07,00€*
$\frac{1}{2}$ journée sortie ou spectacle sans repas =	10,00€*

Revenus mensuels imposables des parents plus de 2700€

$\frac{1}{2}$ journée sans repas =	07,40€*
$\frac{1}{2}$ journée sortie ou spectacle sans repas =	10,40€*

*Ces tarifs sont minorés de 10% pour un 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} enfant d'une même fratrie pour les ateliers du soir, du mercredi et des vacances **uniquement**.

Ces tarifs sont majorés de 20% pour les enfants hors de la CCI6 pour les ateliers du soir, du mercredi et des vacances **uniquement**.

-Pour toute nouvelle inscription régulière au restaurant scolaire, un chèque de caution de 100€ vous sera demandé. Il sera encaissé et la somme vous sera restituée à l'issue de l'année scolaire si l'enfant était effectivement présent tout au long de l'année, et si il n'a pas quitté le service au courant d'année. En cas de réinscription, la caution des années précédentes fera office de garantie, nous ne demanderons pas de nouvelle caution. Il s'agit d'un acte d'engagement de la part des parents assurant l'inscription des enfants durant une année scolaire complète. Si pour des raisons spécifiques (déménagement, perte d'emploi etc..) l'enfant doit quitter le service en courant d'année, une Commission décidera de la restitution ou non de la caution.

-La participation des familles doit être réglée par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces au plus tard 15 jours après la réception de la facture. Si l'équipe ne possède pas l'avis d'imposition dans le dossier de l'enfant, le tarif supérieur sera automatiquement appliqué. En cas de non paiement de la facture, une relance vous sera envoyée. Si le paiement n'est toujours pas réglé suite à cette relance, le Service transmettra le dossier à la perception de Ferrette qui engagera des poursuites. Si la famille a des difficultés financières et souhaite payer la ou les facture(s) en plusieurs fois c'est possible si, et seulement si, le Service Jeunesse est consulté au préalable et a donné son accord.

-L'enfant dont les factures sont impayées pourra se voir refuser l'accès aux différents services proposés par le Service Jeunesse tant que les factures ne sont pas réglées.

-Les paiements doivent être déposés (ou envoyés) à la Communauté de Communes de Waldighoffen. Ou s'il s'agit de paiement par chèque (uniquement) vous pouvez les transmettre aux animateurs et animatrices du Service Jeunesse.

-Il est possible de payer ces services avec l'aide des bons CAF (mercredi et vacances uniquement). De plus, nous acceptons les chèques CESU, les bons ANCV ainsi que les bons MSA.

ACCUEIL DES ENFANTS

-Les enfants sont accueillis de 3 à 12 ans au sein des salles communales de Muespach et Steinsoultz mises à disposition par les communes. Ces salles sont aménagées pour pouvoir accueillir les enfants du périscolaire mais sont partagées avec d'autres utilisateurs (écoles, associations, particuliers).

-L'enfant inscrit au périscolaire est placé sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et il est important qu'il respecte certaines règles de comportement et de sécurité :

-L'enfant doit impérativement être accompagné à l'intérieur des locaux par un adulte (sauf autorisation spéciale écrite). Il ne peut sortir de l'enceinte du centre qu'accompagné par un adulte autorisé (animateur, parents, ATSEM...).

-Lorsque l'enfant se fait chercher par une personne non connue du personnel d'encadrement, celui-ci est en droit de lui demander une pièce d'identité avec photo après vérification sur la liste des personnes autorisées à chercher l'enfant.

-Les enfants scolarisés à Muespach, Muespach le Haut et Knoeringue seront accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis au sein de la salle communale de Muespach pour les repas et les activités de l'après-midi après l'école. En revanche, les mercredis ils seront cherchés devant l'école maternelle de Muespach entre 11h10 et 11h15 pour être emmenés en minibus au périscolaire de Steinsoultz afin de manger avec les enfants des autres communes. Nous regroupons les enfants et encadrants sur un même site étant donné qu'il y a moins d'enfants le mercredi. Mais également en vue d'y faire des activités en groupe plus nombreux.

-Les enfants scolarisés à Muespach le Haut et Knoeringue prendront le bus du RPI pour se rendre à la cantine de Muespach.

NOUVEAU

-Les enfants scolarisés à Steinsoultz, Waldighoffen et Roppentzwiller seront accueillis toute la semaine au sein de la salle communale de Steinsoultz.

-Les enfants de l'école de Waldighoffen seront cherchés par les animateurs à l'école et seront emmenés en grand bus (Compagnie Sundgau Voyages) jusqu'au périscolaire de Steinsoultz pour le repas de midi. Concernant l'accueil de l'après-midi et du mercredi ils seront cherchés en minibus par les animateurs.

-Les enfants de Roppentzwiller seront transportés en minibus de leur école au périscolaire et inversement. Il se peut qu'ils fassent un petit détour quand il s'agit de déposer ou chercher des enfants d'une autre école.

-Durant la semaine le départ des enfants se fait entre **16h et 16h15 pour l'accueil de l'après-midi court et entre 17h et 18h pour l'accueil du soir long.**

-Pour les enfants inscrits le mercredi après-midi, l'accueil se passe entre **13h et 14h**, et le départ entre **17h et 18h**.

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES !

En cas de non respect des horaires, nous appliquons une majoration de tarif au bout de deux retards par mois, dès le premier jour de la rentrée scolaire. Cette majoration s'élève à 2€/retard pour les familles bénéficiant du tarif inférieur et 2.80€/retard pour les familles

bénéficiant du tarif supérieur.

ABSENCES

-Les absences sont à signaler au plus tard la veille avant 16h30 par téléphone (pour les absences du jour au lendemain). Les signalements d'absence par mail sont acceptés mais au moins 48h à l'avance. Veuillez donc contacter le Service Jeunesse au sein du siège au **03 89 07 79 16 ou au 06 30 22 05 66 ou au 06 32 68 18 27.**

Toute absence indiquée après 16h30 sera facturée pour le restaurant scolaire. Nous sommes un peu plus souple en cas de maladie. Si l'enfant est malade, vous pouvez nous signaler son absence au plus tard jusqu'à 8h30 le matin même de l'absence. Dans ce cas et sur présentation d'un certificat médical uniquement, l'absence ne sera pas facturée.

-Si le Service Jeunesse ne possède pas de certificat médical au 1^{er} de chaque mois (moment de la réalisation des factures), l'absence vous sera facturée.

-Pour les absences aux ateliers du soir, il est impératif de prévenir au plus tard avant 14h par téléphone le jour même de l'absence. Toute absence indiquée après 14h sera facturée.

-En cas d'absences répétées et non signalées l'enfant pourra être exclu du Service pour laisser la place aux enfants inscrits sur liste d'attente.

-Le Service Jeunesse possède un répondeur téléphonique sur le numéro suivant : 03.89.07.79.16. Vous pouvez laisser votre message à tout moment. Il sera consulté tous les matins. Vous pouvez donc nous prévenir de l'absence de votre enfant en laissant un message vocal.

-En cas de grève ou de maladie d'un enseignant, les absences ne seront pas facturées si, et seulement, si le Service est prévenu par la famille avant 8h30 du matin le jour de la grève ou de la maladie par téléphone uniquement. (possibilité de laisser un message).

-En cas de sortie d'école il est impératif que la famille prévienne le périscolaire de l'absence de l'enfant. Le périscolaire n'est pas au courant des sorties organisées dans les 10 écoles dont elle a les enfants à charge au périscolaire. C'est donc à la famille de prévenir de l'absence de l'enfant au plus tard la veille de l'absence avant 16h30.

REPAS/ GOÛTERS

-Le restaurant scolaire a pour objectif de veiller à l'équilibre alimentaire des enfants tout en mettant l'accent sur la découverte de nouvelles saveurs. Les repas sont livrés en liaison chaude par la Société API qui s'occupe de réaliser les repas de l'EHPAD de Waldighoffen. Les repas sont constitués d'une entrée, d'un plat de résistance (protéines/féculets/légumes), d'un fromage et d'un dessert. Les repas seront composés d'un produit BIO par jour ainsi que d'un produit alsacien et du terroir par semaine. Pour certaines occasions les menus seront adaptés au thème de l'accueil. Ces menus sont affichés dans les lieux d'accueil afin qu'ils puissent être consultés par les familles. De plus, chaque trimestre les

enfants se verront remettre un livret avec les menus du trimestre.

-L'enfant est invité à goûter à chaque plat avant de dire qu'il n'en veut pas ou qu'il n'aime pas tel ou tel aliment. S'il décide de ne pas manger l'entrée, il devra se rattraper sur le plat de résistance et inversement. L'équipe pédagogique ne conçoit pas de « renvoyer » l'enfant le ventre vide à l'école. Pour des raisons médicales, religieuses ou personnelles, si l'enfant a un régime particulier, il est indispensable de le signaler sur la fiche sanitaire ainsi qu'à l'équipe dès son inscription (repas sans porc ou végétarien).

-En cas de PAI (Protocole d'Accueil Individuel) les familles devront fournir le repas des enfants afin d'éviter tous risques.

-Les goûters de l'après-midi seront servis entre 15h30 et 16h. Il s'agit d'une petite collation proposée aux enfants. Nous essayons de veiller au bon équilibre alimentaire en proposant des collations variées et pas trop copieuses. Elles seront servies avec du sirop et de l'eau.

HYGIENE/MALADIE/ACCIDENT

-Les parents doivent veiller à ce que les enfants se présentent au périscolaire en parfait état de propreté et exempts de possibilité de contagion (fièvre, poux, gale, varicelle etc) faute de quoi une éviction pourra être prononcée.

-Certaines vaccinations sont obligatoires pour toute entrée d'enfant en collectivité (voir fiche sanitaire de liaison).

-Si l'enfant doit prendre des médicaments durant l'accueil, ceux-ci ne pourront être administrés que si l'équipe encadrante est en possession de l'ordonnance du médecin qui devra être remise à un membre de l'équipe pédagogique avec les médicaments correspondants. Tous les médicaments trouvés sans prescription seront rendus immédiatement à la famille.

-Chaque périscolaire possède en son sein une trousse de premiers secours. Celle-ci est composée de : gants à usage unique, thermomètre, ciseaux, pince à échardes, aspi-venin, compresses, bandes, baume d'arnica, spray antiseptique, sérum physiologique, tire-tiques, pansements, apaisil. L'équipe pédagogique se réserve le droit en cas de « petits accidents » à soigner votre enfant à l'aide des éléments contenus dans la trousse de secours. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit soigné avec tel ou tel produit ou matériel, merci de le signaler par écrit à l'équipe pédagogique.

-En cas d'accident, le personnel du centre contactera le SAMU ou les Services de protection civile adéquats. Il prévient également et immédiatement le responsable légal de l'enfant. À cet effet, le responsable légal doit toujours fournir les coordonnées téléphoniques auxquelles il peut être joint à tout moment. Dans le cas d'un transfert à l'hôpital, l'enfant est accompagné par un agent de la Communauté de Communes dans l'attente de l'arrivée de la famille.

COMPORTEMENT

-Des règles de vie sont affichées au sein des différents lieux d'accueils. Elles sont écrites mais également illustrées pour les enfants qui ne savent pas lire. Ces dernières seront décrites aux enfants en début d'année scolaire et devront être respectées.

-Le langage et l'attitude de l'enfant vis-à-vis des autres enfants et des adultes devront être de nature correcte. En cas de non respect, l'enfant sera averti une première fois oralement. Dans le cadre d'une attitude similaire répétitive, les parents seront prévenus le jour même. De plus, si le comportement de l'enfant est intolérable et répétitif celui-ci sera convoqué avec ses parents afin de trouver une solution. Si son attitude dépasse les règles fixées par l'équipe d'animation, celui-ci pourra être exclu du Service.

SECURITE

-Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte des locaux.

-La présence d'animaux dans le centre n'est pas tolérée (sauf cas exceptionnel dans le cadre d'une activité spécifique).

OBJETS PERSONNELS

-Les enfants accueillis ne doivent pas être porteurs d'objets de valeur ou d'argent. Il est déconseillé d'emmener des objets personnels (jouets électroniques, portables, bijoux). En cas de perte, de vol ou de détérioration, aucun dédommagement ne sera possible et le Service Jeunesse ne pourra être tenu pour responsable.

-Il est fortement conseillé que les vêtements des enfants soient marqués.

-Enfin, nous souhaitons que chaque enfant porte des chaussons à l'intérieur du centre d'hébergement. Pour cela l'enfant doit emmener des chaussons ainsi qu'un sac qu'il pourra laisser au centre (avec leur nom et leur prénom noté dessus).

-Pour les petits qui ont parfois des fuites, il est important de prévoir des vêtements de rechange.

DIVERS

-Si l'enfant a des problèmes spécifiques (fatigue, problèmes personnels, etc...) n'hésitez pas à le signaler à l'équipe pédagogique.

-Voici les qualifications de notre équipe pédagogique :

Séverine MARICHAL (Responsable Service Jeunesse) : Licence Professionnelle Intervention Sociale « Animation socioculturelle »/ DUT Carrières Sociales/BAFA/Formation aux premiers secours/ Formation Hygiène Alimentaire

Laetitia MISSIO (Directrice périscolaire + ALSH Steinsoultz) : DUT Carrières Sociales « Animation socioculturelle »/BAFA/ Formation aux premiers secours/Formation Hygiène Alimentaire

Ludivine LITZLER (Directrice adjointe ALSH Steinsoultz) : BAFA/BAFD en cours/ Formation aux premiers secours/Formation Hygiène Alimentaire

Anais BONMARCHAND (Animatrice Steinsoultz) : BAFA/ Formation aux premiers secours/Formation Hygiène Alimentaire

Annick BRAND (Animatrice Muespach) : CAP Petite Enfance/ Formation Hygiène Alimentaire/ BAFA/ Formation premiers secours

Paul COUVE (Animateur Steinsoultz et Muespach) : BAFA / Brevet de Football/ Formation Hygiène Alimentaire/Formation premiers secours

Laetitia CUENAT (Animatrice Muespach et Steinsoultz) : BAFA/ BEP Sanitaire et Social/Formation Hygiène Alimentaire prévue en septembre 2015

Christel LITZLER (Animatrice Steinsoultz) : Bac Pro Service aux Personnes

Tiffany SCHMITT(Animatrice Muespach) : BAFA

Yolande KREUTTER (Maîtresse de Maison Steinsoultz) : Formation Hygiène Alimentaire

Marie-Paule FISCHER (Maîtresse de Maison Muespach) : Formation Hygiène Alimentaire prévue en septembre 2015

Voici les coordonnées auxquelles vous pouvez joindre les membres du Service Jeunesse en cas d'absence, de retard, d'inscription ou autre :

En cas d'absence :

-Contactez Séverine MARICHAL ou Laetitia MISSIO à la CCIG : 03.89.07.79.16 (possibilité de laisser un message)

-Contactez l'équipe sur les téléphones portables : Site de Steinsoultz (06.32.68.18.27 ou 06.30.22.05.66) Site de Muespach (06.80.22.51.52)

Je soussigné(e),.....responsable légal de l'enfant.....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du périscolaire pour l'année scolaire 2015-2016 et d'en accepter toutes les conditions.

Fait àle.....

Signature